

7^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

Le jeudi 28 septembre 2023, 18h30

Participation :

→ **Présentiel** : [YMCA](#) Saint-Roch, 500, rue du Pont, local RC-14 [\[carte\]](#)

→ **En ligne** : [Plateforme Zoom](#)

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum 18h30
2. Présentation des administrateur.rice.s, conseiller et soutien 18h31
3. Validation du quorum 18h32
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour 18h33
5. Point sur les procès verbaux (>juil23) 18h35
6. Fonctionnement du CA 18h38
 - Décorum de bienveillance ✨
 - Départ d'une administratrice (Résolution)
 - Rédaction des PV
 - Confirmation annonce de la prochaine assemblée d'octobre
7. Trésorerie 18h50
 - Résolution d'adoption d'une nouvelle signataire
 - État du compte courant
 - Chèques à émettre (résolution *Mon St-Roch*)
8. [Programme particulier d'urbanisme pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch](#) 19h00
9. Requalification de l'îlot Saint-Vincent-de-Paul 20h30
10. Présentation de la ville sur la démarche de révision des marges arrières des superficies vertes 20h35
11. Consultations et table de concertation de l'Organisme de Bassin Versant sur la rivière Saint-Charles 20h45
12. Rapport des groupes de travail 20h55
 - Plan d'action 2023-2025
 - Sécurité routière
 - TC vélo et mobilité
 - Femmes et mobilité
13. Mot du conseiller municipal et questions des citoyen.nes Propositions des administrateur.rice.s 21h00
21h15
14. Mention des correspondances et représentations passées 21h25
 - Correspondances
 - Représentations
15. Levée de l'assemblée 21h30

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyen.nes d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier; notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.